Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) **Conseil Municipal du** **Lundi 10 Mars 2025**	**DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2025** **DATE D'AFFICHAGE : 4 mars 2025** Nombre de Conseillers en exercice : **19** Nombre de Conseillers présents : **15** Nombre de Conseillers votants : **17**

L'an deux mil vingt-cinq, le **lundi 10 mars**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU) et Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Nicolas CITEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL.

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT et Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU.

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sort de la salle.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PARC LOCATIF

Le résultat de l'exercice 2024 du budget Parc locatif est le suivant :

- Fonctionnement

Dépenses : 38 351,75 €
Recettes : 47 382,16 €
Soit un excédent de : 9 030,41€

- Investissement

Dépenses : 31 543,34 €
Recettes : 30 524,07 €
Soit un déficit de : 1 019,27 €

➢ **Résultats de clôture :**

- Fonctionnement

Excédent de 2024 : 9 030,41€
Excédent de 2023 : 216,69 €

Soit un excédent cumulé de : 9 247,10 €

- Investissement

Déficit de 2024 : 1 019,27 €
Déficit de 2023 : 7 998,67 €
Soit un déficit cumulé de : 9 017,94 €

Il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget parc locatif.

La commission finances du 24 février 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget du parc locatif.

Reçu au contrôle de légalité
le 11/03/2025
Publié ou notifié
le 13/03/2025
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

MAIRIE DE MESQUER
44420